

Au sommaire de ce numéro :

Chroniques syndicales / page 1, 2, 3

L'édito : Par sa soudaineté, la démission du Pdg de la CPCU, Thierry Franck de Préaumont, a surpris plus qu'elle n'a étonné. Il faut dire que depuis l'annonce de la création de la branche réseau, nous sommes plusieurs à nous questionner sur la nature des rapports que cette recomposition de Cofely ne manquera pas de poser à la CPCU. À ce propos, lors du dernier Comité d'entreprise, SUD Energie posait une nouvelle fois la question au Pdg qui, pour sa part, s'employait à nous rassurer en répondant que cette recomposition ne changerait rien... Pourtant, jeudi 14 juin, soit sept jours plus tard, ce dernier présentait sa démission devant les membres du Conseil d'administration. Il y a parfois des coïncidences comme celle-ci, pour lesquelles il convient de ne pas accorder plus d'importance qu'elles n'en méritent. Et ce, d'autant qu'ici les mobiles de cette démission se nichent dans des problèmes de reconnaissance et de pouvoir : TFP, en tant qu'initiateur de cette recomposition, espérait en devenir le patron. Mais il en a été décidé autrement. Alors, faut-il interpréter cette démission comme un acte à la De Gaulle ? Rien n'est moins sûr !

Il y a dans cette démission comme une suite logique au déroulement si singulier de ce mandat. Un début intermittent et difficile, dont la conséquence immédiate fut qu'il déstabilisa, pour une longue période, l'ensemble du Personnel. Un peu comme si aucun des deux protagonistes ne parvenait à comprendre l'autre*. Il faut rappeler que le style de l'homme tranchait alors avec celui de son prédécesseur *binôme* qui n'oubliait jamais de rappeler à qui en doutait qu'*ils étaient les chefs*. Non pas que TFP fût moins attaché à ce pouvoir. Mais il croyait qu'une entreprise pouvait se conduire autrement que sous la seule vision imposée d'un leader, en encourageant les imaginations et les compétences individuelles à s'exprimer collectivement. Tel était, du moins, le sens des différentes déclarations qu'il fit lors de la présentation de certains de ses projets comme *Odysée 2020*, ou encore la nouvelle réorganisation. Une réorganisation s'inspirant des réflexions du sociologue François Dupuy, critique à l'égard de ce qu'on appelle *néo-management* (voir tous nos articles précédents sur ce sujet)

Mais aussi novatrices qu'elles fussent, les ambitions managériales de TFP se heurtèrent bien vite à leurs limites. En premier lieu, du fait des luttes auxquelles se livrent les individualités à tous les niveaux de l'entreprise pour s'y faire reconnaître. Ensuite, parce que ses ambitions furent présentées de manières très maladroites, voire infantiles, par des consultants peu enclins à mesurer le défaut de confiance qui s'était alors installé à la CPCU.

Les poubelles bleues et la construction du T3 : voilà deux actions incomparables qui, à elles seules symbolisent, on ne peut mieux, la singularité de ce mandat. Un mandat qui traversa sans trop d'encombres une période pourtant marquée par une crise financière - le projet de géothermie en fut affecté du fait du désistement de nombreux débouchés commerciaux attendus. Reste cette action inachevée, démarrée durant ces deux dernières années : celle d'avoir commencé à corriger les erreurs managériales et le manque d'anticipation dont s'était rendu responsable l'équipe dirigeante qui précéda TFP, et dont une partie l'accompagna au début de son mandat. Cette action se poursuivra-t-elle ? C'est plus que souhaitable. A ce propos, il va s'en dire que Sud sera très attentif aux déclarations de politique générale de notre nouveau patron, Frédéric Martin. En attendant, Sud vous souhaite de bonnes vacances !

* Un fait qui, soit dit en pensant, nous rappelle le rôle essentiel que tient la dimension humaine dans la conduite des choses.

Haume du Smic ?

NOUS AUGMENTEZ
PAS TROP, SINON,
OU VA FINIR PAR
S'EXPLIQUER EN
SUISSE! -



Chroniques syndicales

Après une fin et un début d'année particulièrement tourmentés, la CPCU a vécu ce second trimestre dans une atmosphère relativement plus sereine, tout du moins en apparence... Et ce, jusqu'à l'annonce de la démission du Pdg ! Car juste avant cet événement, ces derniers mois, Direction et organisations syndicales étaient alors en attente du résultat des élections présidentielle et législative. En effet, l'énergie reste une question éminemment politique, qu'il s'agisse de sa fabrication ou de sa distribution. Et nombreux sont les enjeux qui restent suspendus aux orientations qui seront suivies par la nouvelle équipe gouvernementale. Ainsi en est-il de l'avenir des cogénérations, de celui des concessions, et plus largement, de la transition énergétique. Sans oublier la question sociale qui reste intimement liée à tous ces sujets.

Cette petite introduction nous amène tout naturellement à revenir sur les débats qui ont cours, une fois par mois, lors des Comités d'entreprise. Dans un souci de clarté, nous les traiterons point par point, comme suit :

Directive Grandes installations de combustion GIC 2015, ou la mise aux normes environnementales des générateurs vapeur (charbon & fioul) : Si la question est en partie résolue pour ce qui concerne les chaudières charbon de St Ouen, celle de la mise aux normes des unités fonctionnant au fioul lourd TTBTs restait suspendue à la réponse que devait apporter GDF, via ses filiales GRT et Grdf.

Cette réponse est maintenant connue : l'alimentation en gaz des chaufferies qui fonctionnent actuellement au fioul est faisable, selon les études réalisées par ces opérateurs. Cette solution – le raccordement au gaz - reste sans doute la moins compliquée en termes de transformation technique. Mais également, la plus adéquate pour répondre aux futures réglementations qui ne manqueront pas de s'imposer dans un avenir proche. Des réglementations qui, n'en doutons pas, seront encore plus sévères en termes de rejets atmosphériques.

Pour autant cette solution comporte un risque, et non des moindres : celui de rendre les deux tiers du parc de la production CPCU complètement dépendants d'une seule, et unique, source d'énergie. Aussi, afin de limiter ce risque de dépendance, la Direction a demandé d'entreprendre plusieurs essais de combustion, et notamment avec ce qu'elle appelle du « bio-fioul ». Par ailleurs des essais (injection d'urée) continuent d'être menés - avec un certain succès d'ailleurs - pour diminuer les effets indésirables liés à la combustion du fioul lourd.

Du point de vue de Sud, l'alternative qui serait offerte par les « bio-carburants » est une véritable fausse piste. Tout comme le serait, par ailleurs, l'utilisation de gaz issu du gaz de schiste. D'abord, parce qu'elle est incertaine du point de vue technique ; personne ne peut dire encore si l'utilisation de ce type de combustible peut se faire sans traitement de fumée. Mais surtout, elle est néfaste du point de vue économique et environnemental. C'est ce que corrobore d'ailleurs une étude de l'ADEME.

Déjà, l'appellation « bio-fioul » relève de la gageure. Le pire étant que ce type de combustible entre toujours dans la catégorie des énergies renouvelables... Il est clair que ce fioul n'a rien de bio, puisque sa composition est un mélange de fioul et de produits issus de l'agriculture intensive. Et à ce propos, il est plus honnête de le nommer « agro-fioul ». D'ailleurs, on peut aisément imaginer les catastrophes qu'occasionnerait l'accroissement de ce type de culture dédié à la fabrication d'énergie : *Mourant de faim, nous serons fort aise et sans entrave, de pouvoir pousser le chauffage, appuyés sur nos os.*

Pour conclure – provisoirement – ce point, l'une des questions cruciales reste les délais de réalisation. La législation impose la mise aux normes avant la fin 2015. Ce qui laisse un peu moins de trois années à la CPCU pour les réaliser. Gageons que la Direction mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour y parvenir. Dans tous les cas, elle peut compter sur notre vigilance, pour l'inciter à le faire. A suivre...

Biomasse métropole et autres projets industriels de la CPCU : Vous le savez, depuis plusieurs années, un certain nombre de projets de construction d'usine produisant de l'énergie (électricité et chaleur) à partir de la bio-masse (filiale bois) est à l'étude à la CPCU. Tous s'inscrivaient dans le cadre des appels d'offre lancés par la CRE (la Commission de régulation de l'énergie).

Un de ces projets, celui de Romainville, a été abandonné, du moins pour le moment. L'autre, celui de Gennevilliers, est toujours en phase d'étude, même s'il est probable que la date de sa mise en chantier soit légèrement repoussée. A notre connaissance, ce dernier projet fait toujours partie de la quinzaine de lauréats retenus dans le cadre de l'appel CRE 4.

Quant aux questions relatives aux montages, juridique et financier, de « Biomasse Métropole », s'ils se confirment, avec la présence et la participation de la région IDF et de celle de la Caisse des dépôts, cette société s'inscrirait en plein dans le modèle des entreprises semi-publiques.

L'autre projet du moment, c'est celui de la co-combustion pour l'usine de St Ouen. Il permettrait, en brûlant un mélange de charbon / bois, d'amener le mix énergétique à dépasser le seuil tant désiré des 50% de chaleur produite à partir d'énergies dites renouvelables. L'impact ne se mesure pas seulement en terme environnemental. Il est d'abord d'ordre purement financier : faire descendre la TVA du tarif... Ici encore se situe l'ambiguïté constante du concept de développement durable. Pour réaliser ce projet, il est indispensable de créer une base logistique nouvelle, capable de stocker le bois au plus près de l'usine. La SNCF, via sa filiale RFF, possède un terrain voisin, qui ferait l'affaire. Il fait actuellement l'objet d'après négociations entre ces derniers, la ville de Saint Ouen et la CPCU. A suivre...

Quant au sort des cogénérations, les contrats 97-01 prennent fin en mars 2013. Rappelons que ces contrats constituent pour l'ensemble des cogénérateurs une aubaine financière non négligeable. Le mégawatt produit leur est racheté par l'opérateur historique (Edf) deux fois le prix de revient du Mw produit par ce dernier. Le tout étant financé intégralement via *la contribution au service public de l'électricité*, par le client, autrefois appelé « usager ». Cette échéance, la fin des contrats 97-01, a fait l'objet de tractations intenses entre les cogénérateurs et l'Autorité de tutelle, le Ministère de l'énergie. Pour l'instant, ces discussions sont au point mort, car dans l'attente de la décision du nouveau gouvernement de poursuivre ou non les options qui avaient été retenues par l'ancien ministre, à savoir : l'octroi de nouvelles subventions (en lieu et place du 97-01) contre un engagement des cogénérateurs à s'inscrire dans un système contractuel appelé *mécanisme de capacité* - véritable usine à gaz d'une complexité effrayante ! A défaut, il est fort probable que les cogénérations, du moins à la CPCU, serviront à produire de l'électricité qui serait alors vendue sur le marché. A suivre...

Le tarif agent, bientôt à la CPCU ? L'avenir des cogénérations, et plus exactement l'arrivée à terme des contrats de rachat 97-01, ont déjà donné lieu à plusieurs échanges entre la Direction et les organisations syndicales. La première fois où le sujet du tarif agent est revenu sur la table, c'était au printemps 2011. A l'époque, la direction envisageait cette possibilité de façon positive, voire même, la considérait comme un élément relevant d'une certaine logique. Il faut dire que ces discussions se déroulaient alors en plein mouvement de protestation contre la « réforme » de ce tarif préférentiel. Depuis, et à chaque fois que le sujet est évoqué, Sud a le sentiment que la Direction freine considérablement son enthousiasme, se réfugiant derrière l'étude du coût que l'application de ce tarif induirait à la CPCU. Ajoutons encore que, du point de vue syndical, il n'y a pas de désaccord sur la question. Comme pour la Cfe-Cgc, Sud a été approché par la Cgt afin de travailler à l'obtention de ce tarif via une démarche intersyndicale. Cette volonté ne peut que satisfaire Sud qui, de son côté, s'est engagé à mettre toutes ses forces à disposition pour faire aboutir cette revendication. A suivre...

Pour revenir sur ce point, **la politique industrielle de la CPCU** - et le conclure provisoirement jusqu'à la prochaine fois - Sud se félicite que cette politique existe. D'autant que tous les projets évoqués ici sont des projets à long terme. Et que, pour la plupart, ils s'inscrivent dans un cadre économique dans lequel les pouvoirs publics y ont des participations ; qu'il s'agisse de la région, de la ville ou encore de la Caisse des dépôts.

Néanmoins, Sud reste très vigilant. En effet, il convient d'émettre des réserves, tant sur les ambitions environnementales affichées par la Direction que sur le cadre économique de ses projets.

Sud l'a dit à plusieurs reprises ; les alternatives offertes par les agro-carburants pour produire de la chaleur sont une véritable fausse piste. La même réserve se pose également pour la bio-masse, dans le cas où le bois combustible serait extrait à des milliers de kilomètres, et en l'absence d'une politique réelle de développement de la filière bois en France.

Des réserves, également, vis-à-vis du cadre économique ; à défaut de voir renforcer l'indépendance et le contrôle des acteurs publics, le combiné public-privé peut s'avérer néfaste à l'intérêt collectif. En effet, nombreux sont les dysfonctionnements - pour ne pas dire les conflits d'intérêts - qui naissent dans ce cadre de partenariat public-privé (voir l'exemple fourni par Véolia-Transdev)... Toujours au détriment de la qualité du service public et des finances publiques !

Sud énergie CPCU pense qu'il est de la responsabilité des organisations syndicales d'œuvrer à faire en sorte que les pouvoirs publics (villes, régions, collectivités, Caisse des dépôts, etc...), mais aussi les associations et les syndicats, voient leurs rôles renforcés dans ce cadre économique.

A l'heure où, pour la CPCU, des horizons nouveaux (la construction du grand Paris ?) se profilent, et où la transition énergétique (quelle type de production ?/ quelle type de consommation ?) se pose de façon pressante ; il est indispensable que les syndicats et les salarié-e-s s'impliquent dans ces débats. Il en va de notre avenir professionnel mais également de notre avenir et celui de nos enfants.

Point sur les négociations sociales :

Durant ce trimestre, plusieurs sujets ont fait l'objet de négociations plus ou moins abouties.

La première concerne l'**égalité professionnelle** : A la CPCU, comme dans de nombreuses entreprises où les métiers techniques constituent l'activité primordiale, les inégalités – et donc les écarts - résident principalement dans l'accès pour les femmes à ces métiers (chauffe, réseau). Mais ces difficultés d'accès se nourrissent d'abord de la faiblesse des candidatures féminines - peu nombreuses il est vrai - dans les filières d'apprentissage et de formation de ces métiers. Après une série de discussions généralistes – et parfois « cocasses » – sur la place de la femme dans la société, une première ébauche de texte d'accord a été écrite. Celle-ci reprend l'ensemble des constats et des idées qui ont émergés durant ces échanges, et notamment ce point : Corriger les effets indésirables de la « réunionite » par la recherche d'horaire « raisonnable » susceptible de permettre à toutes celles et à tous ceux qui ont des charges parentales de partager et d'exercer au mieux leur rôle de père ou de mère...

Pour autant, les discussions sont loin d'être terminées. En effet, avec l'accès au métier de la chauffe se pose le problème du travail posté en 3x8, et de ses conséquences sur la santé. L'égalité professionnelle ne doit pas être un prétexte à la régression. Des pistes restent à être trouvées pour les personnels féminins désirant intégrer les services continus. A suivre...

La seconde concerne la **promotion de l'emploi des travailleurs handicapés** : Sur ce sujet également, les discussions en cours ont donné droit à des échanges consternants, pour le moins. Outre les préjugés et la tentation de traiter ce sujet sous le seul prisme de la compassion, Sud a pu mesurer combien les amalgames conduisent beaucoup à confondre **handicap** et **inaptitude**. Sachant que pour la Direction, l'enjeu de cet accord est prioritairement fiscal, il est difficile de pronostiquer comment la chose – accepter de donner du travail à des gens « différents » - va progresser. A suivre...

- **Intéressement 2011** : Encadré par les termes de l'ancien accord, pour cette année 2011, l'intéressement est inférieur à celui de l'an 2010 (1.969.160 contre 2.061.706). Toutefois, par le biais d'un avenant à l'accord, s'y ajoute un supplément exceptionnel de 120 euros bruts. Supplément qui est versé à l'identique pour chacune et chacun des bénéficiaires. A la différence des années précédentes, il faut noter que son versement s'opérera en même temps que la paye de juillet. Sud précise encore que cette décision a été prise par la Direction, sans information, ni concertation préalable... Bonjour le sens du dialogue social !
- **Intéressement 2012 et 2013** : Contractualisé par les termes d'un nouvel accord, l'intéressement de ces deux prochains exercices comporte trois nouveautés, à savoir :
 1. La suppression d'un critère (k2, lié aux sinistres des véhicules CPCU).
 2. L'augmentation de la partie fixe (de 19 à 25%)
 3. La baisse (de 1.5 à 1.45) du plafond de la sécurité sociale.

L'articulation de ces trois nouveautés permet de tendre vers un partage – légèrement - plus équitable du montant de l'intéressement qui serait à reverser entre tous les bénéficiaires.

- **Abondement** : Pour les aficionados du placement de leur intéressement dans les fonds du groupe (l'affaire est devenue maintenant possible !) il leur sera possible de bénéficier d'un abondement. Pour plus de détails, voir la communication en provenance de la Direction.

Vous souhaitez être informé en temps réel sur les négociations, sur leur évolution ou encore sur nos différentes interventions faites en CE, en DP et autres CHSCT ?

Alors n'hésitez pas à vous inscrire sur notre liste de diffusion électronique !

L'inscription sur notre liste de diffusion ne vous engage en aucune façon.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter par mail:

Joëlle Toubiana, Philippe Méliou, ou encore Dominique Vanstaebel.

Le coin du lecteur : *La formation de la classe ouvrière anglaise*. De Edward P.Thomson. aux éditions du Point (14 euros) Attention ce livre est une référence du genre. Et comme l'auteur l'écrit dans la préface : « Certaines causes perdues de la révolution industrielle peuvent nous éclairer sur des plaies sociales encore ouvertes aujourd'hui. » Le volume de ce livre est particulièrement conséquent. Mais ne vous effrayez pas, car il se lit très facilement.

Ce journal est réalisé par et pour les agents de la CPCU. Nous prenons la peine d'écrire pour expliciter l'actualité sociale et de donner notre point de vue; alors prenez le temps de nous lire et faites vous votre opinion! L'indépendance et la vie de ce journal sont uniquement assurées grâce aux cotisations de nos syndiqués(es). Nous ne sommes pas parfaits, et rien ne vous interdit de réagir en exprimant votre point de vue. Nous sommes prêts à recevoir et à publier tous les points de vue dès lors qu'ils sont exempts de sexisme et/ou de racisme. Toutes les contributions sont les bienvenues, pensez-y!

Fait à Paris, le 02 juillet 2012